

# LES OBJECTIFS ET PISTES D'ACTION

Le présent document reprend les objectifs et pistes d'actions formulés dans le rapport des Stratégies concertées Covid intitulé « **Impacts de la crise COVID-19 sur la santé et ses déterminants - Analyse des constats de terrain et proposition de pistes d'actions pour agir en promotion de la santé en Région wallonne** » (septembre 2022, disponible sur [www.fwpsante.be](http://www.fwpsante.be)). Ce rapport rend compte d'une année de concertations menées au niveau régional mais aussi des attentes des publics et des professionnels récoltées dans le cadre du diagnostic mené au niveau des territoires locaux.

## Rappel concernant les choix méthodologiques

Pour le diagnostic régional, les choix méthodologiques ont reposé sur une concertation des opérateurs et opératrices de terrain, dont les lauréats des appels à projets, au travers notamment de deux ateliers participatifs. Le premier atelier a permis d'identifier les actions pertinentes et concrètes mises en place durant la crise sanitaire, ainsi que celles qu'il serait nécessaire de mettre en place par les opérateurs pour améliorer la gestion du risque et réduire les impacts négatifs de la crise COVID-19 sur les publics vulnérables. Le deuxième atelier a permis de valider les actions considérées comme prioritaires. Des entretiens complémentaires avec les réseaux de lutte contre la pauvreté et de la santé mentale ont été menés afin d'approfondir le diagnostic régional et d'affiner les pistes opérationnelles dégagées lors des ateliers participatifs.

Les choix méthodologiques déployés pour la concertation locale ont porté sur la rencontre des professionnels en contact avec les publics les plus impactés par la crise. La collecte des données a été conçue en s'appuyant sur une approche holistique de la santé, c'est-à-dire par des questions ouvertes prenant en compte les impacts de la crise COVID-19 non seulement sur la santé, mais aussi sur les conditions de vie des citoyens et des professionnels. Les données locales ont été analysées et croisées, ce qui a fait ressortir une homogénéité des réalités entre les différents territoires locaux, mais des spécificités selon les publics. Au travers des entretiens et focus groups menés, différents impacts sur les publics et les professionnels ont été relevés. À la suite de ces constats, les attentes des professionnels concernant leur pratique professionnelle et le bien-être de leurs publics ont été mises en évidence.

**À l'issue de l'analyse des données récoltées, il était essentiel d'intégrer ces constats et propositions d'actions, relevés au cours de cette année de concertation, dans le cadre du WAPPS et de la programmation 2023-2027 liée à ce dernier.**

## STRATÉGIE A : Informer, sensibiliser, développer la littératie en santé et le plaidoyer.

*Cette stratégie contribue, par des actions de différents ampleurs orientées vers différents publics cibles, à la diffusion d'informations scientifiquement fondées et accessibles sur les problématiques de santé, les facteurs de protection et les possibilités de prévention.<sup>1</sup>*

### 1. Favoriser l'accès à l'information de qualité

- Diffuser les informations officielles vulgarisées et cohérentes via un canal validé par les instances publiques et facilement accessibles et adaptées aux publics concernés.
- Développer une communication non-culpabilisante et adaptée aux publics.
- Créer des espaces d'information informels à destination du public en situation de précarité.
- Faciliter l'accessibilité au numérique pour les publics prioritaires via la pérennisation des aides matérielles et des formations à l'utilisation des outils numériques.
- Lutter contre les *fakes news* via des stratégies de communication qui prennent en compte les spécificités culturelles (cultures hésitantes à la vaccination).
- Faciliter et améliorer la communication (incluant la communication digitale) vers le public au niveau local (ex. informations claires, vulgarisées, langage adapté, etc.).
- Développer et maintenir les outils digitaux qui ont prouvé leur efficacité.
- Diversifier les canaux d'information.

### 2. Développer des outils de sensibilisation

- Mettre à disposition ou créer des outils/supports adaptés aux personnes en situation de handicap en fonction des besoins identifiés (alimentation, consommation, etc.).
- Développer des actions de sensibilisation auprès des familles et auprès des professionnels de la santé (médecin généraliste, etc.) : campagnes de prévention sur les assuétudes (alcool, tabac, drogues, etc.), sur les violences intrafamiliales ou les dangers de la surmédication.
- Maintenir et développer auprès des jeunes les initiatives de prévention et de sensibilisation mises en place durant la crise, grâce aux subsides COVID-19.
- Outiller les parents, les accompagner dans l'éducation à la technologie numérique et dans la prévention de l'addiction aux écrans.
- Renforcer les ateliers de sensibilisation et développer des campagnes d'information à destination des jeunes, dans différents milieux de vie (milieu scolaire et extra-scolaire) sur les thématiques de l'EVRAS et des assuétudes (addictions et écrans).
- Augmenter la sensibilisation aux violences intrafamiliales et valoriser/visibiliser les ressources disponibles.

---

<sup>1</sup> Extrait de « Programmation wallonne en promotion de la santé en ce compris la prévention - Mise en oeuvre du Plan wallon de Promotion de la santé et de Prévention - 2023-2027, AVIQ, septembre 2022

- Renouveler les campagnes d'information pour déstigmatiser la santé mentale.

### 3. Améliorer la littératie des publics concernés

- Augmenter le niveau d'éducation thérapeutique des patients.
- Développer l'*empowerment* des publics concernés pour limiter les conséquences néfastes d'un accès limité aux services de soins de santé.

### 4. Développer le plaidoyer

- Faire remonter les difficultés rencontrées par les publics et faire le lien entre professionnels et politiques.
- Promouvoir la promotion de la santé dans le débat public : sensibiliser à l'aspect « santé globale ».

## *STRATÉGIE B : Outiller les professionnels en stimulant les échanges de pratiques et en formant à des pratiques innovantes.*

*Cette stratégie est une des composantes indispensables pour le développement de la promotion de la santé qui, vu la diversité des intervenants potentiellement concernés par la mise en place d'actions de promotion de la santé, se doit de démultiplier ses ressources en soutenant les acteurs de proximité, directement en contact avec les populations, les usagers, les bénéficiaires.<sup>2</sup>*

- Accompagner les acteurs de terrain et les projets (ressources, méthode, évaluation...).
- Proposer des formations, supervisions, groupes d'échanges et de réflexion pour améliorer la qualité des pratiques et leurs adaptations à l'évolution des besoins des publics.
  - Renforcer et encourager la participation à des formations notamment sur les questions de santé mentale en fonction des besoins et des spécificités des publics accompagnés ainsi que sur l'utilisation d'outils numériques ;
  - Soutenir l'intégration des approches collectives et communautaires via des formations de base, continuées, ou via la participation à des moments d'échange de pratiques et d'expériences entre professionnels, etc.
- Maintenir des alternatives non numériques (comme canaux d'informations, pour les consultations...) pour les personnes n'ayant pas accès au digital (capacité ou accès matériel).

---

<sup>2</sup> Extrait de « Programmation wallonne en promotion de la santé en ce compris la prévention - Mise en œuvre du Plan wallon de Promotion de la santé et de Prévention - 2023-2027, AVIQ, septembre 2022

- Valoriser l'expertise des professionnels ainsi que le travail réalisé au quotidien.
  - Permettre aux professionnels de se concentrer sur la mise en place de projets coconstruits entre professionnels ;
  - Coconstruire, en équipe, des perspectives d'avenir afin de garder le sens du travail et les missions initiales, malgré les difficultés rencontrées lors de potentielles futures crises ;
  - Travailler la littératie en santé avec les services afin d'améliorer la qualité d'information transmise au public.

### *STRATÉGIE C : Renforcer les démarches communautaires et les approches collectives dans les milieux de vie.*

*Cette stratégie concerne les actions collectives à mener au plus proche de la population : elles se déroulent au sein d'un milieu de vie (quartier, lieu d'hébergement, etc.) ou en dehors d'un milieu de vie, dans le cadre d'un travail communautaire. L'action de proximité favorise l'appropriation des informations diffusées dans la stratégie A et leur application dans la vie quotidienne, aussi bien par les citoyens et usagers que par les responsables d'une structure, les élus ou les professionnels.<sup>3</sup>*

- Mettre en œuvre l'approche *bottom-up*, entre autres, par une concertation avec les publics pour comprendre leurs besoins en termes de santé.
- Favoriser l'inclusion et la participation des publics concernés dans les démarches participatives locales.
- Favoriser la co-construction avec les aînés dans les projets mis en place au sein des MR/S.
- Promouvoir un modèle d'organisation participative qui inclut les résidents des maisons de repos (et de soins) quant au fonctionnement de l'institution (*empowerment*, approche communautaire).
- Garantir un accès gratuit et local aux infrastructures sportives ou activités dédiées au bien-être, adaptées aux restrictions (ex. activités extérieures, dispositifs mobiles Game truck, ateliers culinaires).
- Renforcer les dispositifs de distribution de colis alimentaires ou de donnerie avec un accès non stigmatisant (en diversifiant les modes d'accès sur rendez-vous ou libre d'accès).
- Soutenir et développer des initiatives porteuses dans le domaine de la jeunesse, entamées durant la crise telle que l'organisation de permanences des services de planning familial au sein des écoles.

---

<sup>3</sup> Extrait de « Programmation wallonne en promotion de la santé en ce compris la prévention - Mise en œuvre du Plan wallon de Promotion de la santé et de Prévention - 2023-2027, AVIQ, septembre 2022

- Encourager les démarches locales solidaires pour renforcer l'accessibilité des services (banque, poste, mutuelles, etc.).
- Rétablir le lien social/de proximité comme première porte d'entrée pour raccrocher aux soins/services.
- Augmenter la mise en place de projets permettant de rompre l'isolement.
- Renforcer la mise en place et/ou la poursuite d'activités collectives pour les publics concernés afin de maintenir un lien social.
- Développer ou pérenniser des espaces de paroles en petits groupes et de vie sociale à destination des publics concernés.

### *STRATÉGIE D : Renforcer les collaborations intersectorielles dans une optique de promotion santé, en vue de générer des dynamiques locales qui influencent les déterminants de la santé.*

*Le territoire local est un des niveaux privilégiés pour développer les principes de la Santé dans Toutes les Politiques<sup>4</sup>. Toute contribution d'acteurs de promotion de la santé à des collaborations intersectorielles au niveau local représente une avancée dans ce sens. Les acteurs spécialisés en promotion de la santé peuvent sensibiliser les collectivités locales aux leviers dont elles disposent pour favoriser la santé de leur population, ils peuvent aussi les soutenir pour réaliser un diagnostic au départ d'une problématique, pour mettre en place et maintenir une concertation entre différentes parties prenantes impliquées en gardant la promotion de la santé au centre des débats, etc.<sup>5</sup>*

- Améliorer la communication entre les professionnels (action sociale, secteur culturel, santé mentale de première et de deuxième ligne de soins, etc.).
- Favoriser la collaboration et la connaissance intersectorielle, en créant des répertoires des services existants afin d'assurer la continuité des soins, tout en reconnaissant les compétences de chacun (p. ex., « vis mon job »).
- Mettre en place une dynamique partenariale.
- Établir et renforcer l'intersectorialité : favoriser l'interconnaissance des services au niveau local et le travail entre secteurs différents.
- Renforcer les dispositifs locaux d'articulation entre les différents professionnels intervenant auprès des différents publics prioritaires concernés.
- Favoriser le travail en réseau et en partenariat avec les différents acteurs impliqués dans la santé mentale, par exemple en développant le travail intersectoriel entre les services de psychiatrie et du handicap afin de prendre au mieux en charge les patients en situation de

---

<sup>4</sup> Jacques-Brisson A, Saint Pierre G, Guide d'implantation de l'approche Santé dans Toutes les Politiques au palier local, REFIPS, 2018 [https://refips.org/wp-content/uploads/2020/01/GuideSdTP\\_web.pdf](https://refips.org/wp-content/uploads/2020/01/GuideSdTP_web.pdf)

<sup>5</sup> Extrait de « Programmation wallonne en promotion de la santé en ce compris la prévention - Mise en œuvre du Plan wallon de Promotion de la santé et de Prévention - 2023-2027, AVIQ, septembre 2022

double diagnostic, notamment en favorisant la venue d'un service psychiatrique en résidence pour personnes en situation de handicap.

- Renforcer et faciliter l'accès (moyens et défraiement) à des espaces d'échanges de pratiques intersectorielles en tenant compte des limites et du temps demandé.

### *STRATEGIE E : Informer et collaborer pour renforcer l'accessibilité des services de prévention, promotion santé.*

*Cette stratégie vise à utiliser les compétences du secteur de la promotion de la santé pour renforcer l'utilisation de services de prévention par les populations qui en sont éloignées pour des raisons géographiques ou de mobilité réduite, pour des raisons psychologiques ou symboliques, pour des raisons financières ou d'accès aux modalités numériques. Dans un second temps, il s'agit de maintenir le lien entre les personnes et les services de prévention par un travail sur les conditions d'accueil et de suivi au sein de ceux-ci.<sup>6</sup>*

- Faire le lien entre les facilitateurs en santé / les agents communautaires et les autres services de première ligne pour signaler les problèmes structurels d'accès aux soins de santé.
- Accompagner les publics dans leurs parcours de soins.
- Diversifier les modalités d'accès aux services afin de répondre aux besoins spécifiques des différents publics prioritaires : en présentiel, par téléphone, par visioconférence, via un guichet mobile, etc.
- Améliorer l'accès physique des services en renforçant la mobilité en fonction de l'offre existante.
- Simplifier les démarches administratives permettant d'accéder aux aides pour les publics concernés.
- Permettre un accès centralisé à l'information : guichet unique ou ligne d'appel au niveau local permettant une centralisation des informations et une redirection des publics concernés ou leur aidant proche vers les services adéquats rapidement.
- Développer une meilleure visibilité de l'offre de services à destination des publics concernés au niveau local.
- Renforcer l'offre de service :
  - Renforcer les équipes de la première ligne de soins, de l'action sociale et de la santé mentale (autant en milieu hospitalier, qu'à domicile et en équipe mobile).
  - Renforcer l'offre de prise en charge de parents consommateurs (alcool, médicaments, etc.), en tenant compte des spécificités de contexte liées à la monoparentalité comme les modalités de garde pour les hospitalisations.

---

<sup>6</sup> Extrait de « Programmation wallonne en promotion de la santé en ce compris la prévention - Mise en œuvre du Plan wallon de Promotion de la santé et de Prévention - 2023-2027, AVIQ, septembre 2022

- Renforcer les services de soutien aux familles en privilégiant l'approche systémique (environnement parents/enfants).
- Soutenir et renforcer les « facilitateurs en santé » pour les personnes âgées.

### *STRATÉGIE F : Intégrer la promotion de la santé dans le parcours de soin*

*Cette stratégie vise à maintenir la meilleure qualité de vie possible pour les patients souffrant d'une affection chronique. Au-delà des soins qui leurs sont prodigués et du parcours de soins déjà en place, le soutien apporté pour les aider à maintenir ou à adopter un mode de vie « protecteur » ou « réparateur » (sommeil, stress, alimentation, activité physique, relations sociales, acceptation et résilience) relève d'actions de promotion de la santé.<sup>7</sup>*

- Agir dans une vision systémique et holistique qui intègre le bien-être physique, mental et social de la personne.
- Garantir une approche *bottom-up* qui tienne compte des besoins primaires et prioritaires des publics.
- Prendre en compte les spécificités des publics dans la mise en place des mesures sanitaires pour ne pas entraver l'accès aux soins des personnes porteuses de maladies chroniques.
- Augmenter l'accessibilité aux services préventifs.
- Développer et diffuser l'offre de services préventifs en santé mentale pour les personnes porteuses de maladies chroniques.
- Augmenter le remboursement des prestations de soins (supplémentaires) pour les malades chroniques (p. ex., séances d'ergothérapie, séances de diététique, séances d'éducation en diabétologie, etc.).

---

<sup>7</sup> Extrait de « Programmation wallonne en promotion de la santé en ce compris la prévention - Mise en œuvre du Plan wallon de Promotion de la santé et de Prévention - 2023-2027, AVIQ, septembre 2022